

# Tarif des audits de l'OCI-CARAH à partir du 01 janvier 2025

## 1. Cotisation par unité d'établissement

Standard Vegaplan & G040 module A	75€ ou 60€ <sup>(1)</sup>
Codiplan - G040 module C	75€ ou 60€ <sup>(1)</sup>
Standard Vegaplan Entrepreneur & G033	171€ ou 276€ <sup>(2)</sup>

(1) Si combiné avec G040 module A-C

(2) 171€ si membre d'agro-service et 276€ si pas membre d'agro-service

## 2. Audit et certification

Cahier des charges et Guides certifiés par le Carah

**G040 module A / Standard Vegaplan** (\*IPM inclus dans le Standard Vegaplan)

**G040 module C**

**CodiplanPlus**

**G033/Standard Vegaplan Entrepreneur**

**G034 (Guide d'autocontrôle pour la production et la vente de produits laitiers à la ferme)**

Coût pour un guide et/ou combiné avec un cahier des charges (ex : G040 module A / Standard Vegaplan)	<b>250€</b>
Coût pour un deuxième audit combiné avec le 1 <sup>er</sup> audit (ex : G040 module A/Standard Vegaplan + G040 module C ou G040 module A/Standard Vegaplan + G033/Standard Vegaplan Entrepreneur)	<b>180€</b>
Coût pour un 3 <sup>ème</sup> , 4 <sup>ème</sup> audit (ex : G040 module A/Standard Vegaplan + G040 module C + CodiplanPlus Bovins ou G040 module A/Standard Vegaplan + G040 module C + G033/Standard Vegaplan Entrepreneur) Coût d'un audit Intermédiaire CodiplanPlus, TAFCA	<b>120€</b>

### QFL en sous-traitance pour le Comité du Lait<sup>(6)</sup>

Frais d'audit : Cahier des charges QFL (durabilité QFL comprise)	<b>200€</b>
Frais d'audit : inspection 18 mois (en cas de non-conformité)	<b>100€</b>
<b>G034 (Guide d'autocontrôle pour la production et la vente de produits laitiers à la ferme)</b>	
Offre 2025 si audit non combiné à d'autres guides/cahiers des charges : <b>150€</b> au lieu de 250€	

REDIGE PAR	VERIFIE PAR	APPROUVE PAR	INTITULE
M. Estievenart	AL Plaitin	B Delbecq	OCI_TARIF Version 26
06/01/2025	06/01/2025	06/01/2025	Page 1 sur 2

### 3. Réduction et supplément

Si une seule spéculation en production végétale (ex : culture de céréales uniquement dans l'exploitation) ou si uniquement certification G040 A sans Standard Vegaplan	-	<b>30 €</b>
Réduction pour audits combinés avec une deuxième exploitation (réduction pour chacune des exploitations auditées le même jour. Ex : Epoux/Epouse, deux N° d'entreprise,...)	-	<b>40 €</b>
IPM (Integrated Pest Management) – Wallonie et/ou Flandre	-	<b>100 €</b>
- Uniquement prairies	-	<b>50 €</b>
- Cultures et prairies		
Audit complémentaire pour lever la ou les non-conformités	Documentaire, sans déplacement	<b>50 €</b>
	Avec déplacement à l'exploitation	<b>75 €</b>
Audit d'extension pour une (des) nouvelle(s) spéculations (pdt, légumes, importation de phyto, ovins, porcs,...)	Documentaire, sans déplacement	<b>75 €</b>
	Avec déplacement à l'exploitation	<b>100 €</b>
Frais de déplacement hors de la Province de Hainaut	<b>0.50 €/km</b> Possibilité d'adaptation si plusieurs audits dans la même région	
Absence ou annulation le jour de l'audit prévu	<b>75 €</b>	

### 4. Contribution annuelle à l'AFSCA : Bonus (± 60€/an) / Sans Bonus (± 250€/an)

Si toutes vos activités sont certifiées selon les guides sectoriels correspondants, vous bénéficierez du Bonus sur votre contribution annuelle à l'AFSCA.

Pour tout renseignement supplémentaire et pour les cas particuliers, prenez contact auprès de l'OCI.

**Tous les montants repris sur ce document sont actualisables et peuvent être indexés. Ceux-ci se trouvent sur le site internet du Carah ([www.carah.be](http://www.carah.be)).**

**OCI-CARAH ASBL**  
**11, Rue Paul Pastur - 7800 Ath**  
**Tél : 068/26.46.97 - Fax : 068/26.46.98 - Mail : [oci@carah.be](mailto:oci@carah.be)**

#### **Les différents montants sont mentionnés Hors TVA**

Toutes les factures de l'OCI sont payables au comptant. A partir de la date d'échéance (30 jours date de facture), tout montant impayé entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable un intérêt de retard équivalant au taux d'intérêt défini à l'art. 5 de la Loi relative à la lutte contre les arriérés de paiement lors des transactions commerciales du 2 août 2002. Lorsque le montant principal de la facture et les intérêts ne sont pas payés dans les 15 jours de l'envoi d'un avertissement, le montant dû est majoré d'une indemnisation forfaitaire conventionnellement fixée à 10% du montant dû à la date d'échéance, avec un minimum de €50,00.

- (3) *Le forfait de base est à comptabiliser pour le « groupe d'activité de base » ou lorsque uniquement une seule activité de la colonne 3 est d'application (ex : uniquement culture de légumes et pas d'autres spéculations). Pour chaque activité supplémentaire « autres groupes d'activités », le tarif supplémentaire doit être ajouté au forfait de base.*
- (4) *Cette évaluation intermédiaire de suivi doit être réalisée au moins 10 mois avant l'échéance de la certification.*
- (5) *Les exigences du « Vegaplan Standard » des Entrepreneurs de Travaux Agricoles & Horticoles pour la Production Primaire Végétale oblige les OCI à réaliser un audit intermédiaire pour l'activité Transport accessoire vers des entreprises certifiées FCA entre les 15<sup>ème</sup> et les 21<sup>ème</sup> mois après la date d'entrée en vigueur de votre certificat. Au cours de cet audit intermédiaire, seules les prescriptions applicables au « Transport accessoire FCA » seront contrôlées. Les frais de l'audit Intermédiaire s'élèveront à 75€ HTVA.*
- (6) *Les frais de l'inspection QFL sont facturés à l'agriculteur par le Comité du Lait, ceux-ci seront déduits de la facture de l'OCI\_CARAH lors des audits combinés avec d'autres cahiers des charges et/ou guides sectoriels.*